



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Montreuil, le 11 juillet 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conclusions du Comité national de l'agriculture biologique du 11 juillet 2019

Réuni ce jour sous la présidence d'Olivier NASLES, le Comité National de l'Agriculture Biologique (CNAB) de l'INAO a adopté des dispositions pour **encadrer en France le chauffage des serres** pour la production des légumes d'été (aubergines, concombres, courgettes, poivrons, tomates) **en Agriculture biologique**.

Il s'agissait en effet, pour ces productions saisonnières, d'appliquer les grands principes de l'agriculture biologique : **le respect des cycles naturels et de la saisonnalité** ainsi que la réduction au minimum de l'utilisation de ressources non renouvelables.

Dans ce double objectif, les dispositions suivantes ont été votées :

- **Le chauffage des serres est possible uniquement dans le respect des cycles naturels. Dans ce cadre, la commercialisation, au stade de la production, des légumes aubergines, concombres, courgettes, poivrons et tomates avec la qualité biologique est interdite entre le 21 décembre et le 30 avril.**
- Les producteurs seront soumis à l'obligation d'utiliser uniquement des énergies renouvelables pour chauffer les serres, pour toutes les exploitations entrant en conversion à compter de janvier 2020. Pour les exploitations en conversion ou certifiées AB avant cette date, cette obligation entrera en vigueur en janvier 2025.
- L'ensemble de ces dispositions ne s'applique pas à la production de plants.


L'Agriculture Biologique française est la seule en Europe et dans le monde à s'imposer de telles dispositions. En faisant ce choix, les professionnels français se distinguent par un niveau d'exigence unique et des pratiques vertueuses novatrices.

A l'issue du CNAB, Didier GUILLAUME, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a déclaré : **« J'avais raison de faire confiance aux membres du CNAB. Par leur décision courageuse, ils ont aussi montré qu'ils répondaient aux demandes claires des consommateurs en matière d'Agriculture Biologique. Fort de la décision du CNAB, je peux maintenant porter à Bruxelles une demande d'harmonisation au niveau européen. »**

Contacts Presse :

Nadia MICHAUD - 01 73 30 38 78 – n.michaud@inao.gouv.fr

Sophie MAURIANGE - 01 73 30 38 39 – s.mauriange@inao.gouv.fr

www.inao.gouv.fr /  INAO – Institut national de l'origine et de la qualité